
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/03/2019 à 21 h 00

Présents : BARRAL Anne, KOMAROFF Nicole, REINOSA Franck, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Adrien, SARDA Jean.

Procurations : COLOMER Françoise à KOMAROFF Nicole, MATHEVET Christine à SARDA Jean.

Absents excusés : DOUMERC Christelle, ROBOAM Thibault.

- En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter trois points à l'ordre du jour :
 - Projet débroussaillage Natura 2000
 - Dissolution du CCAS
 - Proposition F. SCHAACK achat base de déneigement.A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que ces trois points soient rajoutés à l'ordre du jour.

- Pour ce qui est de la proposition de création d'un syndicat mixte des stations de montagne des Pyrénées Orientales, le CM donne son accord de principe à l'unanimité.
- Monsieur le Maire expose au CM le projet de Monsieur Georges DELGADO : installer un dôme – snack en haut de la piste de la Vignole. Le CM est d'accord sur le principe mais demande à ce que le Service Urbanisme de la Communauté de Communes et l'EPIC soient consultés.
- En ce qui concerne le centre UFOLEP et les gîtes, Monsieur le Maire expose la demande du 7 janvier 2019 de Madame Laetitia PARIS, directrice du centre PEP 12 la Vignole, qui souhaite reprendre ces locaux et les exploiter. Après délibérations, le CM autorise Monsieur le Maire à :
 - résilier le bail qui lie la commune à la Ligue de l'Enseignement du 34,
 - poursuivre les démarches pour mener à bien ce projet,
 - passer lettre de commande à l'avocate de la commune,
 - si besoin, missionner Monsieur David COSTES, dirigeant du bureau d'études « Mission Tourisme » pour un coût ne dépassant pas 20 000 € maximum.
- Monsieur le Maire explique au CM qu'une commune est tenue d'héberger toute personne qui se retrouve en situation de « naufragée de la route » sur son territoire. Afin de parer à toute éventualité, Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de 15 lits « Picots » pour un montant de 715€74 TTC.
- En ce qui concerne le projet de débroussaillage Natura 2000 sur le secteur entre le Col et le Village, le CM est d'accord pour que la commune participe à hauteur de 10 % des frais, sans toutefois que ce montant ne dépasse 3 000€ TTC.
- Monsieur le Maire propose que le CCAS soit dissous et que ce budget soit intégré au budget principal de la commune. Le CM est d'accord.
- Monsieur le Maire informe le CM de l'offre de rachat de la base de déneigement faite par Monsieur Florent SCHAACK et rappelle la délibération n° 35 de 2017 par laquelle le CM autorisait la vente de ce bâtiment communal pour au moins 14 000€ (prix d'achat de la base par la commune) et au plus offrant. Le CM prend note et dit qu'un courrier doit être envoyé à tous les acheteurs potentiels identifiés (à l'heure actuelle, au nombre de 4).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

